

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 19

14 janvier 1999

**SOMMAIRE**

(L')Africaine de Développement S.A., Luxbg	page 902	GMM S.A.H., Luxembourg	892, 894
Carrière, S.à r.l., Bissen	879	Goldenhill Three S.A., Luxembourg	894, 897
Corporlux S.A., Luxembourg	878	Groupe de Finances International S.A., Bertrange	897
Dolomithartsteinwerk Wasserbillig, GmbH, Wasserbillig	879, 880	Hamburg Investments S.A., Luxembourg	892
Edgewater S.A., Luxembourg	879	Hoechst Finanz-Holding S.A., Luxembourg	898
Elti S.A., Luxembourg-Kirchberg	880	Invam Holding S.A., Luxembourg	882
Entreprise J.-P. Becker S.A., Luxembourg	881	Investes S.A., Luxembourg	899
Espace et Lignes, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	880	I.S.B.I. S.A., Luxembourg-Kirchberg	897
Espaces Verts Luxembourgeois, S.à r.l., Bertrange	881	Isfin S.A., Luxembourg	898, 899
Eucudico Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	881, 882	Jabiro, S.à r.l., Luxembourg	900
Euro-Comat S.A., Luxembourg	883	Jardinier-Paysagiste Lemmer, S.à r.l., Hunsdorf	903
Euro-Electrique, S.à r.l., Alzingen	882	Karsaro S.A., Luxembourg	904
Euro-Motor Graas, S.à r.l. & Cie S.C.A., Luxembourg-Kirchberg	883	Kefina Estates Holding S.A., Luxembourg	903
European Finance & Management S.A., Luxembourg	886	KFJ Renaissance Investment S.A., Luxembourg	903
Europrotection S.A., Luxembourg	884	Letzgo S.A., Esch-sur-Alzette	905
Euro-Steel S.A., Schifflange	883, 884	LGI, Luxembourg	907
Evidence S.A., Luxembourg	885	LG Lux S.A., Luxembourg	905
Ewen Victor & Fils, S.à r.l., Helmdange	885	Little Computer S.A., Luxembourg	907
Fablon, S.à r.l., Luxembourg	886	Loeffler, S.à r.l., Mamer	905, 906
Ferropol S.A., Luxembourg	886	Loesdau-Cheval de Luxe, GmbH, Luxembourg	904
Ferven International Agropecuaria Holding S.A., Luxembourg	887	Lowco S.A., Luxembourg	909
Figevi S.A., Luxembourg	887	Luxor, S.à r.l., Sicherheitsprojekte, Strassen	908
Filalac S.A., Luxembourg	887, 889	Lux Performance S.A., Luxembourg	903
Finarco S.A., Luxembourg	890	Lux T.P. S.A., Sandweiler	912
Fondinvest Pack 1 S.A., Luxembourg-Kirchberg	890	Maplux Re S.A., Luxembourg	912
Forum International S.A., Luxembourg	890, 891	Media-Pool, S.à r.l., Luxembourg	912
FZ Peintures, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie	886	Minus, S.à r.l., Luxembourg	909
Gatro Investments S.A., Luxembourg	892	(La) One S.A., Luxembourg	904
Gils Jean & Fils, S.à r.l., Bertrange	891	(La) Réserve S.A., Luxembourg	904
		Talcat S.A., Luxembourg	870
		Tamweelview S.A., Luxembourg	866
		Theeuws S.A., Luxembourg	876
		Tour Corosa (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	872

**TAMWEELVIEW S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the seventh of October.  
Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. - The company CONTROLVIEW B.V., with registered office in Strawinskylaan 3105 7th floor, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands,

represented by the company MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, duly represented by Mr Xavier Isaac, proxy holder, residing in Luxembourg and Mr Dirk Boer, proxy holder, residing in Dippach, by virtue of a proxy given on September 29, 1998 in Amsterdam.

2. - The company LONGVIEW HOLDINGS B.V., Strawinskylaan 3105 7th floor, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands,

represented by the company MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, duly represented by Mr Xavier Isaac, proxy holder, residing in Luxembourg and Mr Dirk Boer, proxy holder, residing in Dippach, by virtue of a proxy given on September 29, 1998 in Amsterdam.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of TAMWEELVIEW S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Title II. - Capital, shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-two thousand XEU (XEU 32,000.-), divided into three hundred and twenty (320) shares having a par value of one hundred XEU (XEU 100.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors may elect from among its members a chairman. Exceptionally, the first chairman will be appointed by the general shareholders' meeting.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as proxy, which appointment shall be in writing or in form of a cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 22nd day in the month of May at 12.00 a.m. and for the first time in the year 1999.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 1998.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. The company CONTROLVIEW B.V., three hundred and nineteen shares . . . . .	319
2. The company LONGVIEW HOLDINGS B.V., one share . . . . .	<u>1</u>
Total: three hundred and twenty shares . . . . .	320

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100 %) by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand XEU (XEU 32,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Evaluation - Costs*

The subscribed capital is valued at one million two hundred and ninety-six thousand three hundred and twenty Luxembourg francs (LUF 1.296.320.-)

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately seventy thousand francs (70,000.-)

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at five (5) and the number of auditors at one (1):
  2. The following are appointed directors:
    - Mr Khalifa Nasser Bin Huwaileel Al Mansoori, director, residing in Abu Dhabi.
    - Mr Fardan Hassan Ibrahim Al Fardan, merchant, residing in Abu Dhabi.
    - Mr Abdulla Mohammed K. M. Al Kindi Al Morar, student, residing in Abu Dhabi.
    - Mr Jamal Ahmad Mohd Al Mulla, employee, residing in Dubai.
    - The company MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg.
  3. The company MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. has been appointed managing director and chairman of the Board of Directors.
  4. Has been appointed statutory auditor: PricewaterhouseCoopers, 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg.
  5. Their terms of office will expire after the annual general meeting of shareholders of the year 1999.
  6. The registered office of the company is established in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
- Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Follows the French translation:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société CONTROLVIEW B.V., avec siège social à Strawinskylaan 3105 7th floor, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Xavier Isaac, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg et Monsieur Dirk Boer, fondé de pouvoir, demeurant à Dippach,

en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 1998 à Amsterdam,

2. La société LONGVIEW HOLDINGS B.V., avec siège social à Strawinskylaan 3105 7th floor, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Xavier Isaac, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg et Monsieur Dirk Boer, fondé de pouvoir, demeurant à Dippach,

en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 1998 à Amsterdam.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TAMWEELVIEW S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

#### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille ECU (ECU 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent ECU (ECU 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Exceptionnellement, le premier président sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant un autre administrateur comme mandataire. Cette désignation se fera par écrit ou sous forme de câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil seront valables et effectives au même titre que celles prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer soit sur un document unique soit sur plusieurs copies d'une même résolution et seront constatées par lettre, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont menées au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le vingt-deux mai à 12.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1998.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:



1. La société CONTROLVIEW B.V., trois cent dix-neuf actions . . . . .	319
2. La société LONGVIEW HOLDINGS B.V., une action . . . . .	1
Total: trois cent vingt actions . . . . .	320

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille ECU (ECU 32.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Evaluation - Estimation des frais

Le capital social souscrit est évalué à un million deux cent quatre-vingt-seize mille trois cent vingt francs luxembourgeois (LUF 1.296.320,-)

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante-dix mille francs (70.000,-)

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Khalifa Nasser Bm Huwaileel Al Mansoori, administrateur, demeurant à Abu Dhabi.

- M. Fardan Hassan Ibrahim Al Fardan, marchand, demeurant à Abu Dhabi.

- M. Abdulla Mohammed K. M. Al Kindi Al Morar, étudiant, demeurant à Abu Dhabi.

- M. Jamal Ahmad Mohd Al Mulla, employé, demeurant à Dubai

- La société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, administrateur-délégué.

3. La société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. a été nommée président du conseil d'administration.

4. A été appelée aux fonctions de commissaire: PricewaterhouseCoopers, 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg.

5. Leurs mandats expireront après l'assemblée générale de l'année mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

6. Le siège social est fixé à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes personnes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: X. Isaac, D. Boer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1998, vol. 111S, fol. 47, case 8. – Reçu 12.995 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 30 octobre 1998.

P. Bettingen.

(47144/202/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

### TALCAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

2) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrassig.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TALCAT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matières économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) ECU représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) ECU chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
2) Monsieur Luc Braun, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille (50.000,-) ECU se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de cinquante mille (50.000,-) ECU est évalué à deux millions vingt-neuf mille cent francs luxembourgeois (2.029.100,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, président du conseil d'administration,

b) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrassig, administrateur-délégué,

c) ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

5) L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 112S, fol. 8, case 3. – Reçu 20.291 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

P. Frieders.

(47143/212/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

### TOUR COROSA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société TOUR COROSA PROPERTIES L.L.C., avec siège social à Delaware (U.S.A.), ici représentée par la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Xavier Isaac, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg et Monsieur Jaap Everwijn, directeur, demeurant à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 26 octobre 1998.

Laquelle procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de TOUR COROSA (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par



vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille francs français (FRF 90.000,-) représenté par quatre-vingt-dix parts sociales (90) de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Une assemblée générale ordinaire se tiendra chaque année le vingt-deux du mois de mars, à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1999.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

1. La société TOUR COROSA PROPERTIES L.L.C., prénommée	90 parts
Total:	90 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de quatre-vingt-dix mille francs français (90.000,- FRF) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cinq cent cinquante-trois mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 553.500,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée, la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Le siège social est établi à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year one thousand nine hundred an ninety-eight, on the twenty-eighth of October.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

The company TOUR COROSA PROPERTIES L.L.C., with registered office in Delaware (USA), represented by the company MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, duly represented by Mr Xavier Isaac, proxy holder, residing in Luxembourg and Mr Jaap Everwijn, director, residing in Senningerberg,

by virtue of a proxy given on October 26, 1998 in Paris.

Said proxy shall be signed *ne varietur* by the above-named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above-named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to constitute by the present deed a société à responsabilité limitée and to draw up the Articles of Association of it as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

**Art. 2.** The denomination of the corporation is TOUR COROSA (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The capital of the corporation is fixed at ninety thousand French francs (90,000.- FRF) divided into ninety (90) parts of one thousand French francs (1,000.- FRF) each.

**Art. 7.** Parts may be freely transferred between participants. Transfer of parts *inter vivos* to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75 % of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 8.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Art. 9.** The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

**Art. 10.** The company is administered by one or more managers (*gérants*), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an undefined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (*gérants*) will be determined in their nomination deed.

**Art. 11.** Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

An ordinary general meeting will be held each year on the twenty-second of the month of March, at 11.00 a.m. If such a day is a legal holiday, the meeting will take place on the next following business day.

**Art. 12.** The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the corporation and shall end on December 31st, 1999.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5 %) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

**Art. 14.** In case of dissolution of the corporation each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

**Art. 15.** In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

**Art. 16.** The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

#### *Subscription*

The statutes having thus been established; the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows

1. TOUR COROSA PROPERTIES L.L.C., prenamed . . . . . 90 parts

Total: . . . . . 90 parts

All the parts have been paid up of one hundred per cent (100 %), whereof the sole participant gives himself receipt and discharge.

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of ninety thousand French francs (90,000.- FRF) at its disposal, proof of which is furnished.

#### *Estimation - Expenses*

For the purpose of registration the subscribed capital is evaluated at five hundred and fifty-three thousand five hundred Luxembourg francs (LUF 553,500.-).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg francs (50,000.-).

#### *Extraordinary general meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above-named participant exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions

1) Has been elected manager (gérant) of the company for an undetermined period, the company MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, who is invested with the broadest powers to act in all circumstances in the name of the company under his sole signature.

2) The registered office of the company is fixed at L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French followed by an English version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Signé: X. Isaac, J. Everwijn, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 112S, fol. 9, case 6. – Reçu 5.540 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 12 novembre 1998.

P. Bettingen.

(47146/202/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**THEEUWS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze octobre.  
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur André Theeuws, représentant, demeurant à B-1050 Bruxelles, 421/b14, avenue Louise.
2. TETRAGONE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby, ici représentée par son gérant, Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, demeurant à L-1832 Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de THEEUWS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet les représentations et le commerce, notamment dans la branche de textiles et chaussures.

La société a également pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la création et la gestion d'un patrimoine tant mobilier qu'immobilier.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.  
Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.  
Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1999.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur André Theeuws, prénommé, vingt-cinq actions	25
2. TETRAGONE, S.à r.l., préqualifiée, soixante-quinze actions	75
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.



*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (55.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur André Theeuws, prénommé,
  - b) Monsieur Laurent Ariete, comptable, demeurant à L-4533 Nieder Korn, 12, rue du Cimetière,
  - c) Madame Gilberte Nestler, comptable, demeurant à L-2335 Luxembourg, 14, rue N.S. Pierret.
3. - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, demeurant à L-1832 Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby.
4. - Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire à tenir en l'année 2004.
5. - Le siège social de la société est fixé à L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur André Theeuws, prénommé.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur André Theeuws, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Theeuws, C. Uhres, L. Ariete, G. Nestler, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 111S, fol. 72, case 5. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 novembre 1998.

G. Lecuit.

(47145/220/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**CORPORLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.769.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

*Pour la société*  
Signature

(47187/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**CORPORLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.769.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la société, tenue en date du 14 octobre 1998 à 11.00 heures précises au siège social de la société*

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de réélire les administrateurs, et le Commissaire aux comptes pour une période d'une année. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de 1999.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(47188/651/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**EDGEWATER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 22.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 513, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

*Pour la S.A. EDGEWATER*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(47196/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**EDGEWATER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 22.334.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 1998*

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Johan Rosenlund, avocat à Nice, France; administrateur-délégué,
- Monsieur Robert T. Crane, Hollywood, Californie, USA,
- Monsieur Thomas R. Mc Clay, Hollywood, Californie, USA.

*Commissaire aux Comptes:*

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une période de trois années, soit jusqu'à l'expiration de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2000.

Luxembourg, le 25 septembre 1998.

Pour extrait conforme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 513, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(47197/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**CARRIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7790 Bissen, 19, rue Ch. Frédéric Mersch.

Les statuts coordonnés du 4 mai 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 16 novembre 1998.

(47176/272/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 9.417.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

*Pour DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, G.m.b.H.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(47192/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 9.417.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

*Pour DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, G.m.b.H.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(47193/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 9.417.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour DOLOMITHARTSTEINWERK WASSERBILLIG, G.m.b.H.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(47194/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**ELTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 36.193.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1998, vol. 513, fol. 98, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(47199/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**ELTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 36.193.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 octobre 1998 que:  
- Monsieur Fernand Heim, Chef comptable, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Karl U. Sanne, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 octobre 1998.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1998, vol. 513, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47200/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**ESPACE ET LIGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6914 Roodt/Syre, 9, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 13.988.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour ESPACE ET LIGNES, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(47202/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**ESPACE ET LIGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6914 Roodt/Syre, 9, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 13.988.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour ESPACE ET LIGNES, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(47203/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**ENTREPRISE J.-P. BECKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour.  
R. C. Luxembourg B 20.154.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

M. Gérard Muller, ingénieur, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration et administrateur  
M. Pierre de Giorgi, ingénieur civil constructions, B-Arlon, administrateur-délégué  
M. Jean-Pierre Muller, conducteur de travaux, F-Boulay, administrateur.  
Luxembourg, le 3 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme  
Pour *ENTREPRISE J.-P. BECKER S.A.*  
KPMG EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1998, vol. 513, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47201/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**ESPACES VERTS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.  
R. C. Luxembourg B 46.478.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour *ESPACES VERTS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(47204/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**ESPACES VERTS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.  
R. C. Luxembourg B 46.478.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour *ESPACES VERTS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(47205/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**EUCUDICO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 45.769.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit belge CARPETLAND N.V., ayant son siège social à B-1620 Drogenbos (Belgique), 215, Nieuwe Stallestraat (R. C. Bruxelles 413.655); propriétaire de 499 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales;

2) Monsieur Paul Van Tomme, directeur de sociétés, demeurant à B-1210 Bruxelles (Belgique), 29, Vooruitgangstraat; propriétaire de 1 (une) part sociale;

tous les deux ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Agissant en leur qualité d'associés, représentant la totalité du capital social, de EUCUDICO LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B sous le numéro 45.769, constituée par acte en date du 20 octobre 1993, publié au Mémorial C, numéro 38 du 29 janvier 1994, et dont le capital social s'élève à LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les associés prénommés requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg, à L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy.

2.- Modification afférente de la première phrase de l'article deux des statuts.

Après approbation de ce qui précède, les associés prennent la résolution suivante:

*Résolution unique**Transfert du siège social*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg, L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy, et de modifier par conséquent le première phrase de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 112S, fol. 14, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1998.

J. Elvinger.

(47206/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**EUCUDICO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.769.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Signature.

(47207/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**EURO-ELECTRIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5863 Alzingen, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

R. C. Luxembourg B 30.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 513, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

*Pour EURO-ELECTRIQUE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(47210/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**INVAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 41.204.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

(47242/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**INVAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 41.204.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

(47243/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---



**EURO-COMAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 36.627.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour EURO-COMAT S.A.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(47208/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**EURO-COMAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 36.627.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour EURO-COMAT S.A.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(47209/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**EURO-MOTOR GRAAS, S.à r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 28.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 513, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour EURO-MOTOR GRAAS, S.à r.l. & Cie SCA  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG  
Signature

(47211/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**EURO-MOTOR GRAAS, S.à r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 28.923.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 octobre 1998*

Les membres du Conseil de Surveillance, à savoir Messieurs Norbert Graas, Norbert Fischer et Roger Fischer, ainsi que le Réviseur d'Entreprises LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. sont réélus pour une période d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 1999.

Luxembourg, le 30 octobre 1998.

Pour extrait conforme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 513, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47212/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**EURO-STEEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3838 Schifflange, 18, rue P. Frieden.  
R. C. Luxembourg B 23.167.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1998.

Pour EURO-STEEL S.A.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(47214/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**EURO-STEEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3838 Schiffange, 18, rue P. Frieden.  
R. C. Luxembourg B 23.167.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1998.

Pour EURO-STEEL S.A.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(47215/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**EUROPROTECTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.740.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPROTECTION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 446 du 19 juin 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincenzo Arno, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schiffange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Hellincks, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de soixante-treize millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (73.750.000,- LUF), pour le porter d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à soixante-quinze millions de francs luxembourgeois (75.000.000,- LUF) par la création de soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération en espèces de ces actions nouvelles.

2. Fixation d'un nouveau capital autorisé de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-treize millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (73.750.000,- LUF), pour le porter d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à soixante-quinze millions de francs luxembourgeois (75.000.000,- LUF) par la création de soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

*Souscription et libération*

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: JALNA HOLDING S.A. société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Vincenzo Arno, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 octobre 1998,

laquelle société déclare souscrire les soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que la somme de soixante-treize millions sept cent cinquante

mille francs luxembourgeois (73.750.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer un nouveau capital autorisé de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

*Troisième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze millions de francs luxembourgeois (75.000.000,- LUF), représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de constitution, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ neuf cent mille francs luxembourgeois (900.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Arno, A. Galassi, C. Hellincks, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1998, vol. 111S, fol. 72, case 1. – Reçu 737.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 novembre 1998.

G. Lecuit.

(47213/220/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**EVIDENCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 51.151.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1998, vol. 311, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EVIDENCE S.A.

Signatures

(47217/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**EWEN VICTOR & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7374 Helmdange, 183, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 7.157.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour EWEN VICTOR & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(47218/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**EUROPEAN FINANCE & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 40.110.

*Résolution*

1. Monsieur Giancarlo Cervino, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
N. Pollefort  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47216/046/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**FABLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 24.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1998, vol. 513, fol. 93, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1998.

(47219/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**FERROPOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.732.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 octobre 1998 (traduction française)*

M. Roger Sassel est nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière.

Le 6 novembre 1998.

Pour extrait conforme  
P. Reiter

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 12, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47220/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**FZ PEINTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2734 Luxembourg-Bonnevoie, 17, rue de Wiltz.  
R. C. Luxembourg B 53.367.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour FZ PEINTURES, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E

Signature

(47231/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**FZ PEINTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2734 Luxembourg-Bonnevoie, 17, rue de Wiltz.  
R. C. Luxembourg B 53.367.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

Pour FZ PEINTURES, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E

Signature

(47232/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**FERVEN INTERNATIONAL AGROPECUARIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 16.535.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 1998, il a été décidé:  
de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes:  
- M. Arturo Ferruzzi, M. Vittorio Giuliani Ricci, Mme Luisella Moreschi et M<sup>e</sup> Arsène Kronshagen sont définitivement élus administrateurs;  
- VECO TRUST S.A. est définitivement élue commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002.  
Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour FERVEN INTERNATIONAL AGROPECUARIA HOLDING S.A.  
VECO TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1998, vol. 513, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47221/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**FIGEVI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 49.682.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice . . . . .	FRF (4.602.403,74)
- Résultats reportés . . . . .	FRF 820.063,88
- Report à nouveau . . . . .	FRF (3.782.339,86)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1998.

Signature.

(47222/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**FIGEVI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 49.682.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 juin 1998 que:

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L) a été élue Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 12 novembre 1998.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47223/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**FILALAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 35.434.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FILALAC S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg section B numéro 35.434, constituée suivant acte reçu le 27 novembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 166 du 6 avril 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.



II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 75.000 (soixante-quinze mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FILALAC S.A.»

2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

3. Suppression du capital autorisé existant.

4. Instauration d'un capital autorisé de LUF 2.000.000.000,- (deux milliards de francs luxembourgeois), avec ou sans émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, et autorisation au conseil d'administration d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

5. Modification de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 2.000.000.000,- (deux milliards de francs luxembourgeois), qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 octobre 2003, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations ou exercice de bons comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

6. Modification de l'article 7 des statuts par la suppression de la phrase suivante: «Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.».

7. Modification de l'article 15 des statuts par la suppression des mots suivants: «et ce pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-douze.».

8. Changement de la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 31 octobre et pour la première fois en 1998.

9. Modification du premier alinéa de l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18. Premier alinéa.** L'année sociale commence le premier novembre et finit le 31 octobre.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FILALAC S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de LUF 2.000.000.000,- (deux milliards de francs luxembourgeois), avec ou sans émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de

souscription des actions à émettre, et autorisation au conseil d'administration d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 2.000.000.000,- (deux milliards de francs luxembourgeois), qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 octobre 2003, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations ou exercice de bons comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts par la suppression de la phrase suivante: «Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.».

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts par la suppression des mots suivants: «et ce pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-douze.».

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 31 octobre et pour la première fois en 1998.

L'assemblée décide de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18. Premier alinéa.** L'année sociale commence le premier novembre et finit le 31 octobre.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, M. Kapp, P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 112S, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 1998.

*J. Elvinger.*

(47224/211/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**FILALAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.434.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 16 novembre 1998.

(47225/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**FINARCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.759.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1998, vol. 513, fol. 103, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour la société  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(47226/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**FINARCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.759.

Extrait du procès-verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1998

Il en résulte que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Mackel comme administrateur et nomme à sa place Monsieur Maurice Hauptert, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance sont renouvelés pour une année.

Pour réquisition-inscription  
Pour la société  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1998, vol. 513, fol. 103, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47227/518/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**FONDINVEST PACK 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 58.718.

Il résulte des décisions de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 septembre 1998 que M. Elmo Olivieri, consultant, demeurant à Rimini, Italie, a été nommé au poste d'administrateur, en remplacement de M. Matteo Lorito, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires, pour ratification.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1998, vol. 513, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47228/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**FORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 49.734.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORUM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, R. C. Luxembourg Section B numéro 49.734, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 151 du 4 avril 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Michiels, employé privé, demeurant à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Réduction de la valeur nominale des actions de la société de 1.000,- FRF à 100,- FRF par action en augmentant le nombre des actions de la société de 225 à 2.250.

2.- Modification des alinéas 1<sup>er</sup> et 3 de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre de jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale des actions de la société de mille francs français (1.000,- FRF) à cent francs français (100,- FRF) par action, en augmentant le nombre des actions de la société de deux cent vingt-cinq (225) actions à deux mille deux cent cinquante (2.250) actions.

Le capital autorisé sera représenté par dix-sept mille (17.000) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, une (1) action ancienne donnant droit à dix (10) actions nouvelles.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1<sup>er</sup> et 3 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital. 1<sup>er</sup> Alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux cent vingt-cinq mille francs français (225.000,- FRF), représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions de cent francs français (100,- FRF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

«**3<sup>e</sup> Alinéa.** Le capital autorisé est fixé à un million sept cent mille francs français (1.700.000,- FRF) qui sera représenté par dix-sept mille (17.000) actions de cent francs français (100,- FRF) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Thill, D. Michiels, C. Henon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 novembre 1998, vol. 504, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 1998.

J. Seckler.

(47229/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**FORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 1998.

J. Seckler.

(47230/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**GILS JEAN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 5, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 21.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 513, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

*Pour GILS JEAN & FILS, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(47234/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**GATRO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 37.537.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 1998,  
- Les comptes annuels au 30 juin 1998 n'étant pas prêts, leur délibération est reportée à une date ultérieure.  
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 3 novembre 1998.

Pour extrait conforme  
Signature

*Secrétaire de l'Assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47233/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**HAMBURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 46.656.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1998, vol. 311, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
*Pour HAMBURG INVESTMENTS S.A.*

Signatures

(47240/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**GMM S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 56.053.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-first of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GMM S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg section B number 56.053, incorporated by deed established on August 9, 1996, published in the Mémorial C number 580 of November 11, 1996, and whose Articles of Association have been amended by deeds enacted on October 24, 1996, on July 11, 1997 and on January 23, 1998.

The meeting is presided by Mr Jean-Philippe Fiorucci, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, Jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 40,000 (forty thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of ITL 100,000,000 so as to raise it from its present amount of ITL 400,000,000 to ITL 500,000,000 by the issue of 10,000 new shares having a par value of ITL 10,000 each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of ITL 100,000,000 (one hundred million Italian lira) so as to raise it from its present amount of ITL 400,000,000 (four hundred million Italian lira) to ITL 500,000,000 (five hundred million Italian lira), by the issue of 10,000 (ten thousand) new shares having a par value of ITL 10,000 (ten thousand Italian lira) each.

*Second resolution*

The meeting, after having stated that the minority shareholder waived his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 10,000 (ten thousand) new shares the majority shareholder.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the majority shareholder, duly represented by virtue of one of the aforementioned proxies declared to subscribe to all the new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of ITL 100,000,000 (one hundred million Italian lira), as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at ITL 500,000,000 (five hundred million Italian lira), represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of ITL 10,000 (ten thousand Italian lira) each, carrying one voting right in the general assembly.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seventy thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GMM S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg section B numéro 56.053, constituée suivant acte reçu le 9 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 580 du 11 novembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés par actes du 24 octobre 1996, du 11 juillet 1997 et du 23 janvier 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Jansen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 40.000 (quarante mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de ITL 100.000.000,-, pour le porter de son montant actuel souscrit de ITL 400.000.000,- à ITL 500.000.000,- par l'émission de 12.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de ITL 100.000.000,- (cent millions de liras italiennes) pour le porter de son montant actuel de ITL 400.000.000,- (quatre cents millions de liras italiennes) à ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de liras italiennes), par l'émission de 10.000 (dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 10.000 (dix mille) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite l'actionnaire majoritaire dûment représenté, en vertu de l'une des procurations dont mention ci-avant, a déclaré souscrire à toutes les actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de ITL 100.000.000,- (cent millions de liras italiennes), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:



«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de liras italiennes), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J.-P. Fiorucci, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1998, vol. 111S, fol. 87, case 2. – Reçu 20.860 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1998.

J. Elvinger.

(47235/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**GMM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 56.053.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 16 novembre 1998.

Signature.

(47236/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 novembre 1998.

**GOLDENHILL THREE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.574.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et des obligataires de la société anonyme GOLDENHILL THREE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 43.574 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> avril 1993, publié au Mémorial, Série C n° 311 du 30 juin 1993. Les statuts ont été modifiés en date du 3 octobre 1994 par acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Série C n° 12 du 9 janvier 1995, et en date du 23 décembre 1994 par acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial, Série C n° 216 du 18 mai 1995.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente nomme comme secrétaire Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et Mademoiselle Nathalie Boumans, employée privée, demeurant à Kautenbach.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social et toutes les obligations constituant l'intégralité de l'emprunt obligataire (1996-2004) 4,75 %, sont représentées ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires et les obligataires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste reste annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires et les obligataires présents respectivement les mandataires des actionnaires et obligataires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Changement de la monnaie d'expression du capital social de liras italiennes en Ecus avec effet pour les besoins de la comptabilité au 1<sup>er</sup> janvier 1998;
2. Subdivision du capital social en actions d'une valeur nominale de XEU 5,- chacune;
3. Augmentation du capital social à concurrence de XEU 4.150.000,-, pour le porter de son montant actuel de XEU 8.245.765,- à XEU 12.395.765,- par l'émission de 830.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de XEU 5,- chacune;
4. Acceptation de la souscription à l'entière de l'augmentation du capital social et de la libération de celle-ci;
5. Entérinement du rapport d'expertise du réviseur d'entreprises luxembourgeois quant à l'apport en capital;
6. Constatation que s'agissant d'un apport en nature il n'y a pas lieu de réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants;

7. Création d'un nouveau capital autorisé de XEU 60.000.000,- qui sera représenté par 12.000.000 actions d'une valeur nominale de XEU 5,- chacune;

8. Modification de l'article 5 des statuts sociaux pour le mettre en concordance avec les décisions sub 1, 2, 3 et 7;

9. Acceptation de la démission de deux administrateurs, à savoir Monsieur Gianluigi Ferrario et Monsieur Claudio Simonetti;

10. Nomination comme nouveaux administrateurs de Madame Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, et de Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg;

11. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social de liras italiennes en Ecus et de procéder à la conversion au taux de change de ITL 1.940,39 contre 1,- XEU.

Il en a été justifié au notaire instrumentant, sur base d'une attestation bancaire, que le taux de change de 1,- XEU (un Ecu) pour ITL 1.940,39 (mille neuf cent quarante, virgule trente-neuf liras italiennes) peut être considéré comme réaliste eu égard aux fluctuations des taux de change pendant la période visée.

La conversion de la monnaie d'expression prend effet pour les besoins de la comptabilité au 1<sup>er</sup> janvier 1998.

L'assemblée décide de fixer le capital social qui était jusqu'ici de ITL 16.000.000.000,- (seize milliards de liras italiennes) à XEU 8.245.765,- (huit millions deux cent quarante-cinq mille sept cent soixante-cinq Ecus) et le capital autorisé qui jusqu'ici était de ITL 106.000.000.000,- (cent six milliards de liras italiennes) à XEU 54.628.195,- (cinquante-quatre millions six cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-quinze Ecus).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide encore de diviser le capital social, qui jusqu'à présent été représenté par 5.330.000 actions sans désignation de valeur nominale, en actions d'une valeur nominale de XEU 5,- (cinq Ecus) chacune, de sorte que le capital social souscrit sera représenté par 1.649.153 (un million six cent quarante-neuf mille cent cinquante-trois) actions et le capital autorisé sera représenté par 10.925.639 (dix millions neuf cent vingt-cinq mille six cent trente-neuf) actions.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de XEU 4.150.000,- (quatre millions cent cinquante mille Ecus), pour le porter de son montant actuel de XEU 8.245.765,- (huit millions deux cent quarante-cinq mille sept cent soixante-cinq Ecus) à XEU 12.395.765,- (douze millions trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-cinq Ecus) par incorporation d'une partie de la créance détenue par l'actionnaire majoritaire sur la société GOLDENHILL THREE.

En contrepartie de cette incorporation, il est émis 830.000 (huit cent trente mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de XEU 5,- (cinq Ecus) chacune.

#### *Souscription et libération*

Intervient à cet instant Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, déclarant agir au nom et pour le compte de l'actionnaire majoritaire, la société BARING TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, en sa qualité de trustee de THE GOLDENHILL TRUST, avec siège social à St. Arnold House P.O. Box 71, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, et déclarant en outre que la société BARING TRUSTEES (GUERNSEY) LTD préqualifiée, souscrit à toutes les 830.000 (huit cent trente mille) actions nouvelles et qu'elle a libéré lesdites actions par l'apport et la conversion d'une partie de sa créance qu'elle détient sur la société GOLDENHILL THREE.

L'assemblée prend acte de cette déclaration et en constate la réalité, le tout ayant aussi été démontré au notaire soussigné par la production d'une procuration émanant de la société BARING TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la souscription à l'entière de l'augmentation du capital social par l'actionnaire majoritaire, la société BARING TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, préqualifiée, et la libération de toutes les nouvelles actions à émettre par conversion d'une partie de sa créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient sur la société GOLDENHILL THREE.

#### *Expertise*

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, établi en date du 29 octobre 1998 par Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

- 1) L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate;
- 2) La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable;
- 3) La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance, certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre, c'est-à-dire 830.000 actions de XEU 5,- chacune, totalisant XEU 4.150.000,-.

Ledit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée prend acte de l'expertise de Monsieur Marc Lamesch en date du 29 octobre 1998 et décide de l'entériner.

*Sixième résolution*

L'assemblée constate que s'agissant d'un apport en nature, il n'y a pas lieu de réserver un droit de préférence aux actionnaires existants.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de créer un nouveau capital autorisé de XEU 60.000.000,- (soixante millions d'Ecus) qui sera représenté par 12.000.000 (douze millions) d'actions d'une valeur nominale de XEU 5,- (cinq Ecus) chacune, et d'autoriser le conseil d'administration pendant une période de cinq ans à augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé ainsi qu'il est spécifié ci-après.

*Huitième résolution*

Au vu de ce qui précède, l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à XEU 12.395.765 (douze millions trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-cinq Ecus), représenté par 2.479.153 (deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante-trois) actions d'une valeur nominale de XEU 5,- (cinq Ecus) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à XEU 60.000.000,- (soixante millions d'Ecus) qui sera représenté par 12.000.000 (douze millions) actions d'une valeur nominale de XEU 5,- (cinq Ecus) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 1998, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé et instruit de procéder à de telles émissions tout en réservant par préférence la souscription aux actions représentatives du capital autorisé aux titulaires d'obligations convertibles et subordonnées de l'émission 1996 - 2004 convertible.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et à déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale accepte les démissions de Monsieur Gianluigi Ferrario et Monsieur Claudio Simonetti de leurs fonctions d'administrateur.

Le vote sur leur décharge sera proposé à l'assemblée générale qui sera appelée à approuver les comptes relatifs à l'exercice pendant lequel Monsieur Gianluigi Ferrario et Monsieur Claudio Simonetti étaient encore en fonction, ensemble avec le vote sur la décharge des autres administrateurs.

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer nouveaux administrateurs Madame Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, et Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, pour terminer le mandat des administrateurs sortants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 16.00 heures.

*Estimation*

Pour les besoins de l'Enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à cent soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix mille (168.490.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Martin, M. Gillardin, M. Schaeffer, N. Boumans, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1998, vol. 112S, fol. 15, case 11. – Reçu 1.684.384 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1998.

A. Schwachtgen.

(47237/230/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**GOLDENHILL THREE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.574.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1063 du 29 octobre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

A. Schwachtgen.

(47238/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**GROUPE DE FINANCES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.  
R. C. Luxembourg B 63.990.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 8 octobre 1998, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.*

A l'unanimité l'assemblée décide:

- De nommer Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant 1, rue J. N. Sevenig, L-5620 Mondorf-les-Bains, administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Axelroud, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Faber viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

- De nommer Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant au 182, avenue de Mersch, B-6700 Arlon, administrateur de la société en remplacement de la société GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT, S.à r.l., démissionnaire. Le mandat de Monsieur Mouton viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

- De nommer Monsieur José Jiménez, employé privé, demeurant au 22, avenue Marie-Adelaïde, L-5635 Mondorf-les-Bains, administrateur de la société en remplacement de Madame Nicoline de Deken. Le mandat de Monsieur Jiménez viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

- De nommer Monsieur Pierre Goffinet, employé privé, demeurant au 8, rue Haute, L-4963 Clemency, commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Marc Faber, prénommé, qui est administrateur de la société. Le mandat de Monsieur Goffinet viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47239/780/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**I.S.B.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 36.026.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1998, vol. 513, fol. 98, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(47246/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**I.S.B.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 36.026.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 novembre 1998 que:

- Monsieur Fernand Heim, Chef comptable, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Karl U. Sanne, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 novembre 1998.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1998, vol. 513, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47247/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**HOECHST FINANZ-HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 7.433.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1998, vol. 513, fol. 103, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(47241/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**ISFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.154.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ISFIN S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 54.154, constituée suivant acte reçu le 7 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 267 du 3 juin 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de Sociétés, demeurant à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Sirot, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Daniela Cappello, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 11.500 (onze mille cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de LUF 28.500.000,- (vingt-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois) en vue de le porter de son montant actuel de LUF 11.500.000,- (onze millions cinq cent mille francs luxembourgeois) à LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs luxembourgeois), par la création de 28.500 actions de valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des actions nouvelles par les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 28.500.000,- (vingt-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois) en vue de le porter de son montant actuel de LUF 11.500.000,- (onze millions cinq cent mille francs luxembourgeois) à LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 28.500 (vingt-huit mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, émises au pair, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

*Intervention - Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes les actionnaires actuels, lesquels ont déclaré souscrire les 28.500 (vingt-huit mille cinq cents) actions nouvelles au prorata de leur participation, et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société ISFIN S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 28.500.000,- (vingt-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs luxembourgeois), représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Vittore, B. Sirot, D. Cappello, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 112S, fol. 14, case 9. – Reçu 285.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1998.

J. Elvinger.

(47248/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**ISFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.154.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 16 novembre 1998.

Signature.

(47249/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**INVESTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 56.141.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour la société

Signature

(47244/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**INVESTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 56.141.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société en date du 26 octobre 1998 à 15 heures précises au siège social de la société*

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale ratifie les décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 mai 1997 relative aux démissions de Monsieur R. D. Mc Gaw, Madame Pascale Nepper et Mc GAW & WING S.A. en tant qu'administrateurs de la société et la nomination de EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l. et C.E.O., S.à r.l. en remplacement. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs démissionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de GENERAL TRUST COMPANY (G.T.C.) S.C. en tant que commissaire aux comptes de la Société et décide de nommer en remplacement la société MTC GENERAL TRUST COMPANY S.A. ayant son siège social au 2, route de Moncor, CH-1752 Villars-sur-Glâne. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47245/651/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.



**JABIRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. JABIRO S.A., Société Anonyme).**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.598.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JABIRO S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.598, constituée suivant acte reçu en date du 12 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 513 du 11 octobre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Sirot, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Daniela Cappello, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Ensuite Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la forme sociale de la société d'une «Société anonyme» en «Société à responsabilité limitée» et refonte complète des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise sur les «Sociétés à responsabilité limitée»;

2. Modification de la dénomination de la société en JABIRO, S.à r.l.

3. Acceptation de la démission du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonctions et décharges à accorder;

4. Nomination d'un Conseil de Gérance composé de Messieurs:

- Giovanni Vittore, Administrateur de Sociétés, demeurant à Senningerberg, Président du Conseil de Gérance,

- Remy Meneguz, Administrateur de sociétés, demeurant à Olm, Gérant, et

- Benoît Sirot, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg, Gérant.

5. Modification de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location ou de toute autre manière, de propriétés immobilières bâties et non bâties, y compris à caractère agricole, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société aura également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations qui pourront être également convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en JABIRO, S.à r.l.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location ou de toute autre manière, de propriétés immobilières bâties et non bâties, y compris à caractère agricole, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société aura également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations qui pourront être également convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés à responsabilité limitée et de les arrêter comme suit:

### STATUTS

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de JABIRO, S.à r.l., et la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992, ou avec plusieurs associés.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

**Art. 4.** La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location ou de toute autre manière, de propriétés immobilières bâties et non bâties, y compris à caractère agricole, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société aura également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations qui pourront être également convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

#### **Titre II.- Capital social, parts sociales**

**Art. 5.** Le capital est fixé à la somme de BEF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs belges), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, intégralement libérées.

L'associée unique est la société anonyme KURANDA S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

**Art. 6.** La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

#### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 9.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV.- Assemblées**

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 12.** Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé, les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

#### **Titre V.- Année sociale, Comptes annuels**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

##### *Sixième résolution*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a nommé comme Conseil de gérance pour une durée illimitée:

- Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de Sociétés, demeurant à Senningerberg, Président du Conseil de Gérance;

- Monsieur Remy Meneguz, Administrateur de sociétés, demeurant à Olm, Gérant, et

- Monsieur Benoît Sirot, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg, Gérant.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous la signature collective de deux d'entre eux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Vittore, B. Sirot, D. Cappello, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1998, vol. 112S, fol. 16, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1998.

J. Elviniger.

(47250/211/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

#### **L'AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 53.275.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 22 octobre 1998 à 9h00*

##### *Résolution*

1. Monsieur Giancarlo Cervino, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

N. Pollefort

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47257/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**JARDINIER-PAYSAGISTE LEMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7397 Hunsdorf, 4, rue Alsbich.  
R. C. Luxembourg B 50.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 513, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour JARDINIER-PAYSAGISTE LEMMER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(47251/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**KEFINA ESTATES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.657.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1998, vol. 513, fol. 103, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(47252/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**KFJ RENAISSANCE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 65.747.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
tenue à Luxembourg le 30 octobre 1998*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels.

L'assemblée décide de nommer les trois personnes suivantes en tant qu'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1999:

- Mme Izabela Sielecka-Lemka, Architecte, demeurant à 80-156 Gdansk, Pologne, ul. Focha 11/15;

- M. Grezegorz Lemka, Editeur, demeurant à 80-156 Gdansk, Pologne, ul. Focha 11/15;

- M. Arkadiusz Skulucki, juriste, demeurant à 80-175 Gdansk, Pologne, ul. Damroki 81/4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KFJ RENAISSANCE INVESTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 513, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47253/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**LUX PERFORMANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 62.138.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 1998*

*Démission d'Administrateur*

L'Assemblée prend acte de la démission de la fonction d'administrateur de M. Notari Angelo et lui donne quittance de sa gestion à ce jour.

*Nomination d'Administrateurs*

L'Assemblée, pour autant que de besoin, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Medjoub Chani et de M. Patrick Triacca et appelle à la fonction d'administrateur M. Dominique Claisse.

L'Assemblée décide que la société ne peut être valablement engagée que par la signature conjointe de deux administrateurs.

*Le Conseil d'Administration*

M. Chani                      M. Triacca                      M. Claisse

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47267/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**KARSARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 45.399.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 octobre 1998*

1. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:  
167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.
2. La démission des administrateurs Jean-Luc Jacquemin, Guy Rock et Carl Speeke est acceptée et décharge leur est donnée.
3. Les administrateurs suivants sont nommés en remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:
  - M. Herbert Grossmann, docteur en droit, demeurant 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
  - M. Claude Schroeder, dentiste, demeurant 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen.
  - M. Dominique Fontaine, employé privé, demeurant 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger.
4. La démission du commissaire aux comptes Nico Weyland est acceptée et décharge lui est donnée.
5. STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme  
D. Fontaine  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(47254/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**LA ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 49.693.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 11 novembre 1998 que Mademoiselle Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Luxembourg, a été nommée nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Paolo Nodari, administrateur démissionnaire.  
Luxembourg, le 11 novembre 1998.

Pour extrait conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(47255/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**LA RESERVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.257.

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1998, vol. 514, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés . . . . .	2.741.097 LUF
- Résultat de l'exercice . . . . .	3.355.358 LUF
- ./.. Affectation à la réserve légale . . . . .	(167.768) LUF
- Report à nouveau . . . . .	5.928.687 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1998.

(47256/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**LOESDAU-CHEVAL DE LUXE, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 60.088.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

(47264/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

---

**LETZGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4289 Esch-sur-Alzette, Domaine administratif du Schlassgoart, Bâtiment n° 7.  
R. C. Luxembourg B 46.370.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 1998*

ad 1) Nomination de 3 nouveaux administrateurs;

L'Assemblée générale prend note de la démission de tous les administrateurs de la société.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, décide de nommer comme nouveaux administrateurs Messieurs Paul Ehmann, Luc Weirich et Albert Rinnen.

Messieurs Paul Ehmann, Luc Weirich et Albert Rinnen sont nommés pour une période de six ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2004 statuant sur l'exercice 2003.

ad 2) Nomination d'un commissaire;

L'Assemblée générale, à l'unanimité, décide de nommer Pierre Peters comme commissaire de la société en remplacement du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG.

Le mandat de commissaire de Monsieur Pierre Peters a une durée de 6 ans venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en l'an 2004 statuant sur l'exercice 2003.

ad 3) Décision à prendre conformément à l'art. 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale constate la perte de plus de la moitié du capital social.

Néanmoins, l'Assemblée générale, à l'unanimité, décide de continuer la société.

Pour extrait conforme  
Signature  
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 12, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47258/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**LG LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2129 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 43.530.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1998, vol. 311, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour LG LUX S.A.  
Signature

(47259/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**LOEFFLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 32, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 9.385.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) Madame Gertrude Bergmann, employée privée, demeurant à Mamer.

2) Monsieur Kurt Loeffler Jr., maître-électronicien, demeurant à Steinfort.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités de seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée LOEFFLER, S.à r.l., avec siège social à L-8210 Mamer, 32, route d'Arlon,

constituée suivant acte sous seing privé en date du 30 décembre 1970, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 59 du 28 avril 1971; les statuts furent modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 février 1995, publié au Mémorial C numéro 296 du 28 juin 1995,

ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

**I. Acceptation de cession de parts**

Aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 31 août 1998, Monsieur Kurt Loeffler maître-électricien, demeurant Mamer, a cédé à Monsieur Kurt Loeffler Jr., préqualifié, deux cent quarante-cinq (245) parts sociales de la société à responsabilité limitée LOEFFLER, S.à r.l. au prix de deux cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois (245.000,- LUF), quittancés.

Ladite cession de parts restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Monsieur Kurt Loeffler Jr. est devenu propriétaire des parts cédées et est subrogé dans tous les droits et obligations de l'ancien associé, attachés aux parts cédées à partir du 31 août 1998.



## II. Cession de parts

Monsieur Kurt Loeffler Jr., préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Madame Gertrude Bergmann, préqualifiée, ici présente et ce acceptant, deux cent quarante-cinq (245) parts sociales au prix de deux cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois (245.000,- LUF), montant que le cédant déclare avoir reçu déjà avant la signature des présentes, ce dont il consent titre et quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et elle aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge la cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

## III. Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, savoir:

- Madame Gertrude Bergmann, préqualifiée, et
- Monsieur Kurt Loeffler Jr., préqualifié,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Les associés déclarent donner leur accord aux cessions de parts ci-avant documentées suivant l'article B des statuts.

### *Deuxième résolution*

Suite aux cessions de parts ci-avant constatées, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont détenues comme suit:

par Madame Gertrude Bergmann, employée privée, demeurant à Mamer	490 parts sociales
par Monsieur Kurt Loeffler Jr., maître-électronicien, demeurant à Steinfort	10 parts sociales
Total:	500 parts sociales

### *Troisième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Kurt Loeffler, préqualifié, en sa qualité de cogérant de la société et lui accordent entière décharge pour l'exercice de son mandat.

### *Quatrième résolution*

Les associés décident de nommer comme cogérant, s'occupant principalement de la gestion technique de la société, Monsieur Kurt Loeffler Jr., préqualifié, de sorte que l'article 7 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de Monsieur Kurt Loeffler Jr. et de Madame Gertrude Bergmann, en ce sens que Monsieur Kurt Loeffler Jr. s'occupera principalement de la gestion technique de la société et Madame Gertrude Bergmann, de la gestion commerciale.

Pour engager valablement la société, la signature collective des deux gérants est requise.»

### *Cinquième résolution*

Les co-gérants, savoir Monsieur Kurt Loeffler Jr. et Madame Gertrude Bergmann, déclarent accepter lesdites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bergmann, K. Loeffler Jr., G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 111S, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 novembre 1998.

G. Lecuit.

(47262/220/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

### **LOEFFLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 32, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 novembre 1998.

G. Lecuit.

(47263/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**LGI.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 31.757.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LGI tenue le mercredi 7 octobre 1998, Monsieur Christian Guillaux a été nommé Administrateur pour un mandat d'une durée de 5 ans.

Composition du Conseil de LGI depuis le 7 octobre 1998:

Monsieur Guillaume Dard  
Président  
c/o Banque du Louvre  
139, boulevard Haussmann  
F-75008 Paris

Monsieur Hugues Riché  
Administrateur-délégué  
c/o Banque du Louvre  
139, boulevard Haussmann  
F-75008 Paris

Mlle Cécile Barjak  
Administrateur  
c/o Banque du Louvre  
139, boulevard Haussmann  
F-75008 Paris

Monsieur Wladimir Taittinger  
Administrateur  
c/o Banque du Louvre  
139, boulevard Haussmann  
F-75008 Paris

Monsieur Christian Guilloux  
Administrateur  
c/o Banque du Louvre  
139, boulevard Haussmann  
F-75008 Paris

Luxembourg, le 11 novembre 1998.

P. Hamon-Chaffoteaux  
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(47260/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**LITTLE COMPUTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.418.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LITTLE COMPUTER S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 55.418, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Frie van de Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Nathalie Carbotti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Cristina Fileno, employée privée, demeurant à Bascharage.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame la présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme LITTLE COMPUTER S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à accorder au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Est nommé liquidateur:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

*Troisième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour les travaux effectués jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

Est nommé commissaire-vérificateur de la susdite société: Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. van de Wouw, N. Carbotti, C. Fileno, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1998, vol. 111S, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 30 octobre 1998.

P. Bettingen.

(47261/202/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**LUXOR, S.à r.l., SICHERHEITSPROJEKTE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 49.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 513, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

*Pour LUXOR, S.à r.l., SICHERHEITSPROJEKTE  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(47269/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**LUXOR, S.à r.l., SICHERHEITSPROJEKTE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 49.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1998, vol. 513, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

*Pour LUXOR, S.à r.l., SICHERHEITSPROJEKTE  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(47270/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**LOWCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.033.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Signature

(47265/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**LOWCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.033.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire  
le 16 octobre 1998*

*Résolution*

L'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour une période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos au 30 septembre 1998 suivants:

*Conseil d'administration*

MM. Claudio Lovato, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), président;  
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour LOWCO S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 12, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47266/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**MINUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MINUS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 56.450.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MINUS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.450, constituée suivant acte reçu en date du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 641 du 11 décembre 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Sirot, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Daniela Cappello, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Ensuite Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la forme sociale de la société d'une «Société anonyme» en «Société à responsabilité limitée» et refonte complète des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise sur les «Sociétés à responsabilité limitée»;

2. Modification de la dénomination de la société en «MINUS, S.à r.l.».

3. Acceptation de la démission du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonctions et décharges à accorder;

4. Nomination d'un Conseil de Gérance composé de Messieurs:

- Giovanni Vittore, Administrateur de Sociétés demeurant à Senningerberg, Président du Conseil de Gérance;

- Remy Meneguez, Administrateur de sociétés, demeurant à Olm, Gérant, et

- Benoît Sirot, Administrateur de Sociétés demeurant à Luxembourg, Gérant.

5. Modification de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location ou de toute autre manière, de propriétés immobilières bâties et non bâties, y compris à caractère agricole, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société aura également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations qui pourront être également convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en MINUS, S.à r.l.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location ou de toute autre manière, de propriétés immobilières bâties et non bâties, y compris à caractère agricole, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société aura également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations qui pourront être également convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés à responsabilité limitée et de les arrêter comme suit:

## STATUTS

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet, Raison Sociale, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de MINUS, S.à r.l., et la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.  
La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

**Art. 4.** La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location ou de toute autre manière, de propriétés immobilières bâties et non bâties, y compris à caractère agricole, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société aura également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations qui pourront être également convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

### **Titre II. - Capital social, parts sociales**

**Art. 5.** Le capital est fixé à la somme de BEF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs belges), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, intégralement libérées.

L'associé unique est la société anonyme KURANDA S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

**Art. 6.** La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 9.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. - Assemblées**

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 12.** Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé, les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

### **Titre V. - Année sociale, Comptes annuels**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.



**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

*Sixième résolution*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a nommé comme Conseil de gérance pour une durée illimitée:

- Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de Sociétés demeurant à Senningerberg, Président du Conseil de Gérance;

- Monsieur Remy Meneguz, Administrateur de sociétés, demeurant à Olm, Gérant,

- et Monsieur Benoît Sirot, Administrateur de Sociétés demeurant à Luxembourg, Gérant.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous la signature collective de deux d'entre eux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Vittore, B. Sirot, D. Cappello, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1998, vol. 112S, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 1998.

J. Elvinger.

(47276/211/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**LUX T.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 11.570.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

M. Gérard Muller, ingénieur, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué;

M. Jean-Paul Muller, conducteur de travaux, F-Boulay, administrateur;

M. Jean Cazzaro, ingénieur, Foetz, administrateur.

Luxembourg, le 3 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme

*Pour LUX T.P. S.A.*

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1998, vol. 513, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(47268/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**MAPLUX RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(47271/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

**MEDIA-POOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 1998, vol. 513, fol. 93, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1998.

(47273/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 1998.